

SUJET : *Quels sont les différents cas de rupture d'un contrat de travail ?*

Vous allez bientôt entrer dans la vie active et évoluerez donc dans une entreprise.

✍ Après avoir pris connaissance de l'annexe ci-dessous, vous **expliquerez dans un développement structuré** quels sont les différents cas de rupture de contrat de travail.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourrez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les différents cas de rupture (à l'initiative de l'employeur et/ou du salarié),
- les motifs,
- les droits et obligations des salariés, des employeurs,
- les organisations susceptibles de vous aider.

Tout autre thème pertinent sera valorisé !

En conclusion, vous préciserez pour le futur salarié que vous serez, le cas le plus avantageux et le moins avantageux de rupture de contrat de travail.

ANNEXE : Une nouvelle manière de rompre un contrat de travail

Censé promouvoir les mobilités choisies, ce dispositif mis en place en 2008 est loin de tenir ces promesses. Depuis 2008, une nouvelle manière de rompre un contrat de travail a été introduite en France: **la rupture conventionnelle**.

À la différence de la démission, qui est à l'initiative du salarié, ou des différentes formes de licenciements, qui relèvent des prérogatives de l'employeur, ce dispositif permet aux deux parties de se séparer d'un commun accord.

Le salarié peut ainsi toucher une indemnité et l'assurance chômage, deux avantages auxquels il n'aurait pas eu droit s'il avait démissionné. De quoi en principe, promouvoir les mobilités choisies.

Pour l'employeur, cela permet de sécuriser juridiquement la rupture du contrat de travail, les possibilités de recours étant très limitée. En théorie donc, tout le monde y trouve son compte.

Laurent Jeanneau

Alternatives Économiques n° 316 – Septembre 2012